



Déclaration liminaire de SUD Éducation Basse-Normandie à la CAPA des PLP du 1er février 2022

Dans le contexte actuel, tout est à dénoncer et nous le disions déjà lors de notre dernière déclaration : la dégradation des conditions de travail, l'application du 50ème protocole sanitaire, la diminution des moyens, les réformes scandaleuses, la malveillance institutionnelle, la violence (physique et/ou morale) de plus en plus présente dans les EPLE, le mépris et l'abandon de Madame la Rectrice envers les usager·ères et les personnels des EPLE . Les DHG arrivent dans les établissements et font apparaître globalement une nouvelle diminution de moyens, en particulier dans les lycées professionnels qui vont à nouveau subir les conséquences de la réforme les concernant. En dépit des affirmations de notre ministre, cette réforme a bien pour effet de supprimer des postes en plus de vouloir supprimer tout l'intérêt de la formation professionnelle : 5 heures de pratique professionnelle par semaine en bac pro : les élèves sont frustré·es et estiment qu'on leur a menti !

Malgré la crise sanitaire et ses effets, seulement 50 emplois sont créés dans l'enseignement. Mais 470 emplois d'enseignant·es sont supprimés dans un second degré déjà bien sous tension. « 470 postes seront pris sur les emplois d'enseignant·es qui vont diminuer d'autant. Alors que la situation est déjà tendue dans les collèges et les lycées ce n'est pas une bonne nouvelle. Ce n'est pas la seule : 475 emplois en BTS seront couverts par des heures supplémentaires et le ministère veut aussi ajouter l'équivalent de 1800 postes d'enseignant·es en heures supplémentaires. Là aussi ce ne sera pas possible : il y a déjà des académies où le seuil légal maximum est atteint ». ([article du Café Pédagogique](#))

Les moyens à la rentrée prochaine : suppression de postes de personnels enseignants en Normandie, suppression aggravée par l'injection de l'équivalent de postes en heures supplémentaires dans le secondaire. Du travail en plus pour les collègues, des moyens en moins : voilà de sombres perspectives pour une situation d'enseignement encore une fois dégradée. Ces pertes de moyens sont scandaleuses et montrent à quel point le ministre dédaigne la formation au sein des lycées professionnels. Comment notre ministre s'y prend-il pour que les moyens soient toujours en baisse ? Il RÉFORME. Il réforme, sans vergogne dans un total mépris, au détriment des conditions de travail et des élèves et des professeur·es. Nous exigeons l'abandon d'une gestion comptable de l'éducation dont les conséquences se sont encore aggravées ces dernières années, notamment en ce qui concerne la dégradation des conditions de travail des personnels.

Comment ne pas dénoncer la gestion de la crise sanitaire ? Annonces dans les médias, injonctions contradictoires et/ou modifiées, protocoles sanitaires inapplicables, communiqué par voie de presse au dernier moment, mise en danger de la vie d'autrui par les autorités administratives par manquement à l'obligation de l'employeur d'assurer la sécurité physique et mentale de ses agent·es.

Enfin, et en lien avec l'ordre du jour de cette CAPA, nous observons à nouveau une des conséquences du PPCR qu'avait prévues l'union syndicale Solidaires, dont fait partie SUD Éducation, ainsi que d'autres organisations syndicales qui avaient voté contre cette réforme : l'augmentation de la part de l'arbitraire dans l'évaluation des personnels. S'y ajoute l'obligation, pour les collègues qui veulent faire revoir leur appréciation, d'enclencher une procédure longue, lourde et fastidieuse. L'an dernier déjà, il était apparu qu'en conséquence peu de collègues avaient contesté leur appréciation, (pour cette CAPA seulement 5 demandes de révision) et encore bien moins étaient allé·es jusqu'au bout de la procédure, à savoir le recours devant la Commission Paritaire, si cette appréciation n'avait pas été revue avant. D'autre part, il était

apparu en réunion CAPA qu'une forte majorité des contestations recevait une issue positive qui était alors évidente lors de leur examen en séance ; ce qui laisse à penser qu'un certain nombre de collègues qui n'ont pas eu le courage d'aller au bout de la procédure auraient pu obtenir satisfaction - et que le rectorat aurait dû leur donner raison bien plus tôt dans la procédure. Cette année seulement 5 contestations examinées lors de cette CAPA, mais une proportion encore plus grande de cas qui, en toute logique, devraient aboutir à une appréciation revue à la hausse : pourquoi donc les corrections à ces évaluations n'ont pas été apportées plus tôt ? Cela montre bien l'absurdité de ce système d'évaluation tout au long de son déroulement et les conséquences dévalorisantes (financièrement et professionnellement) pour les personnels qu'il fragilise.